

n° 47 - ACQUISITION DE TERRAINS POUR VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de Meurthe et Moselle a été chargé de réaliser les acquisitions foncières (Objet des annexes à la présente délibération) nécessaires à l'assiette de la Nouvelle Voirie pour le prolongement du CD 73 et la liaison avec le CC Messein.

Par délibération des 13 Novembre 1975 et 30 Septembre 1976 suivies de conventions.

Cette opération a été déclarée d'utilité publique par Arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 5 Août 1976.

A ce jour, le service des Domaines a obtenu l'accord de tous les propriétaires pour une cession à l'amiable et il convient de passer les actes d'acquisition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- Le Maire est autorisé à signer les actes de vente avec les différents propriétaires, à intervenir devant Maitres HERLORY et CONREUR, Notaires de la Commune.
- Comme prévu dans les Conventions passées avec la Direction des Services Fiscaux, le règlement sera fait par les soins de cette Administration, entre les mains du Notaire, avec les fonds versés par la Commune à titre d'avance.
- Demande à Monsieur le Préfet la Déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.